

Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2020

Publiée le 08/04/2021

<http://lekiosque.finances.gouv.fr>

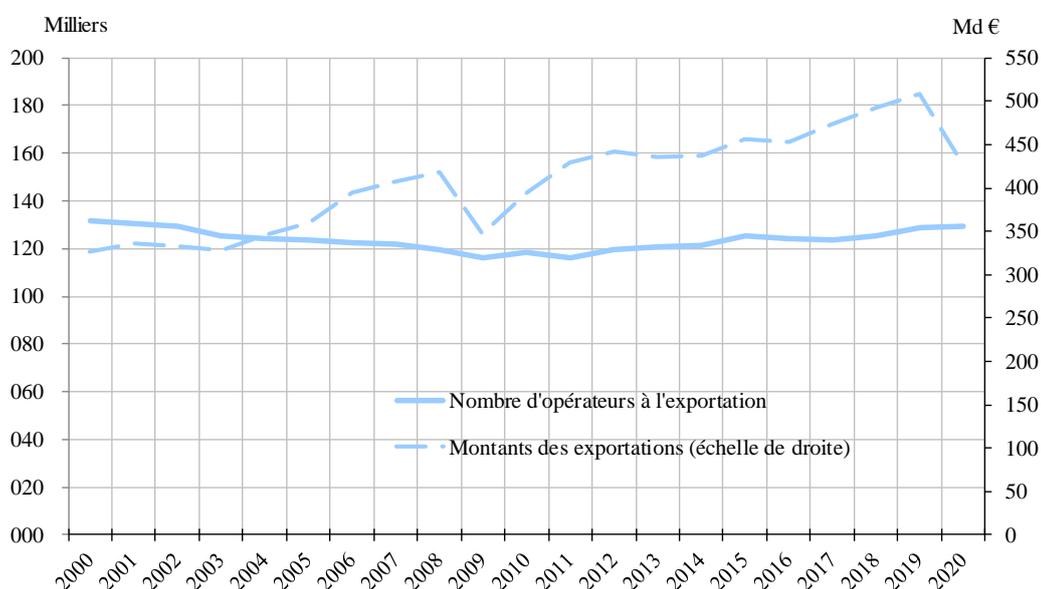
En 2020, les exportations de biens depuis la France sont réalisées par 129,1 milliers d'opérateurs (unités légales). Ce nombre est quasi-stable par rapport à 2019 (+0,1 millier sur un an). On dénombre ainsi en 2020 29,9 milliers de nouveaux exportateurs (« entrants ») et 29,8 milliers d'opérateurs qui ont cessé d'exporter en 2020 (« sortants »). L'appareil exportateur français est en outre un peu moins concentré, la crise de la Covid-19 ayant davantage affecté les échanges des opérateurs exportant le plus : les 100 premiers opérateurs exportent 38 % des montants en 2020, contre 42 % un an plus tôt. Ils sont également un peu plus nombreux à exporter vers l'Union Européenne (+0,2 %, soit +0,2 milliers sur un an).

Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

NOMBRE D'OPÉRATEURS QUASI-STABLE À L'EXPORTATION EN 2020

En 2020, le niveau des exportations baisse de 16 % au total sur l'année, pour atteindre 428 milliards d'euros (graphique 1), dans un contexte de crise de la Covid-19. Malgré cette contraction importante des exportations en valeur, le nombre d'exportateurs de biens depuis la France est resté quasi-stable à 129,1 milliers, après 129,0 milliers en 2019.

1. ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS

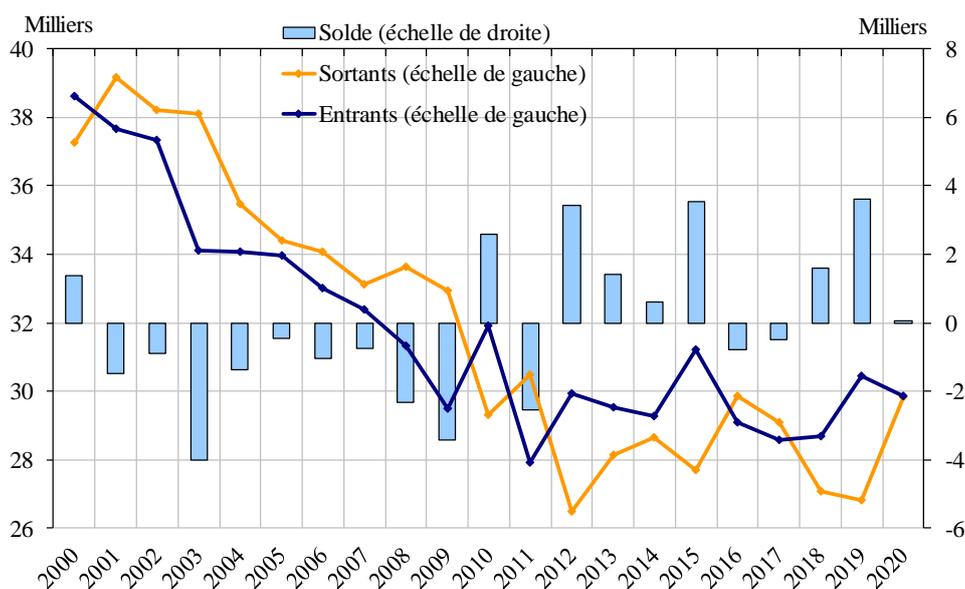


Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

HAUSSE DU TAUX DE SORTANTS MAIS BAISSÉ DU TAUX D'ENTRANTS EN 2020

En 2020, environ 29,9 milliers d'opérateurs commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 29,8 milliers la cessent (graphique 2). Sur un an, cela représente 0,6 million d'exportateurs « entrants »¹ de moins et 3,0 millions d'exportateurs « sortants »¹ de plus. Le taux d'exportateurs « sortants »¹ augmente de 21 % en 2019 à 23 % en 2020, tandis que celui des « entrants » diminue de 24 % à 23 %, sur la même période.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



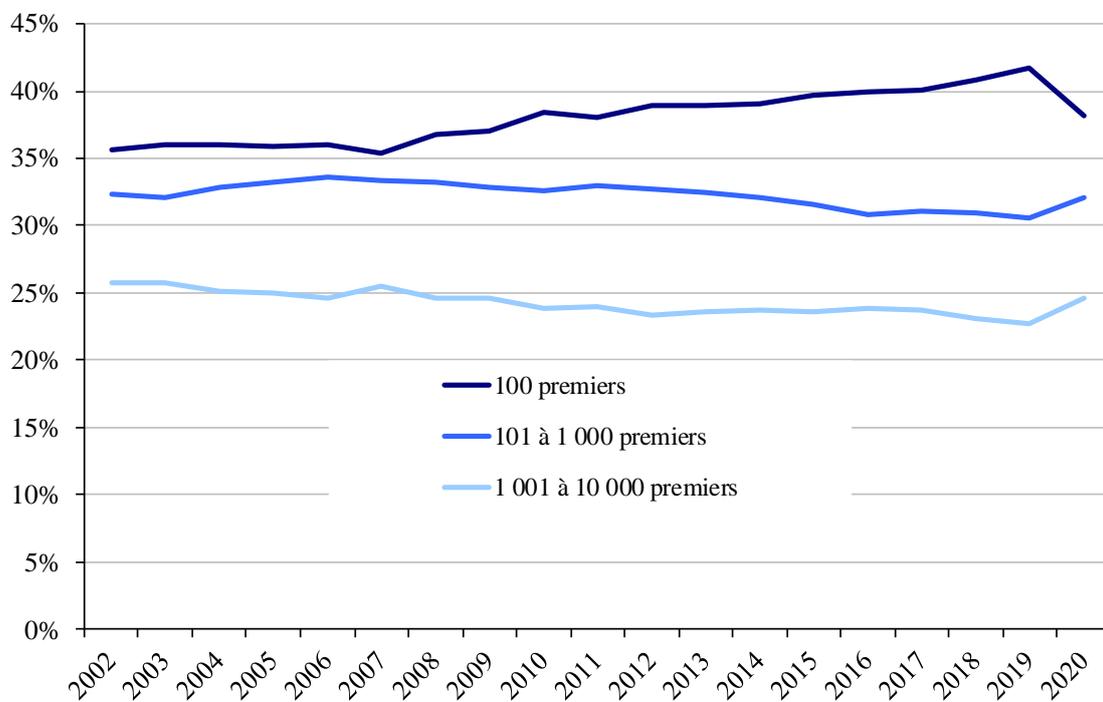
Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

¹ Cf. encadré 1 des définitions

NET RECUL DE LA CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS

En 2020, parmi les 129,1 milliers d'exportateurs, les 100 premiers par le montant de leurs échanges réalisent 38 % des exportations de biens (graphique 3), après 42 % en 2019. Les 1 000 premiers (1 % des exportateurs), concentrent à peu près 70 % des valeurs exportées (72 % en 2019), c'est-à-dire en moyenne 300 millions d'euros chacun, sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang (92 % des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable par rapport à 2019), pour un montant annuel moyen d'environ 173 000 €.

3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS

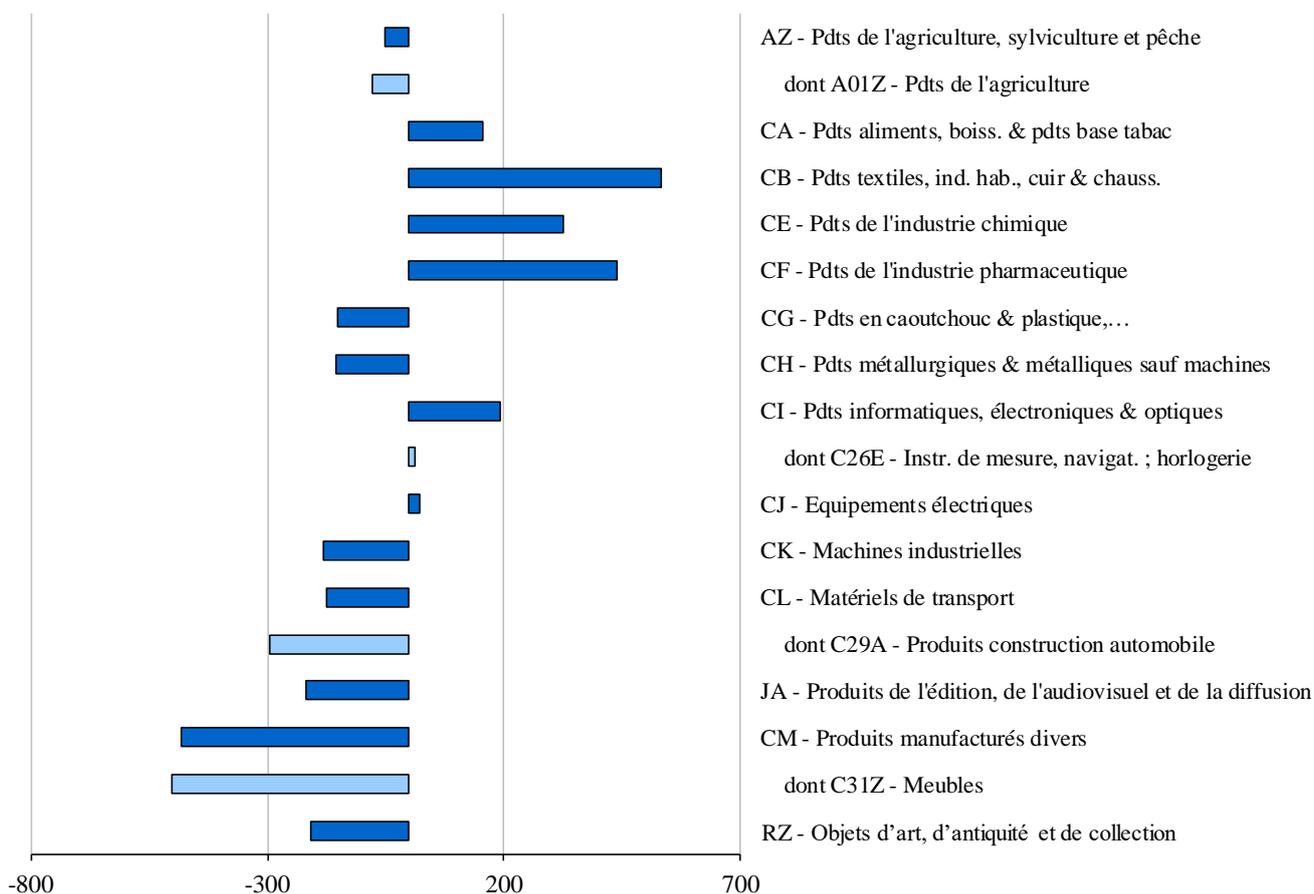


Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

MOINS D'EXPORTATEURS POUR CERTAINS PRODUITS

Si l'on regroupe les opérateurs selon la nature des produits échangés (graphique 4), leur nombre augmente essentiellement parmi les exportateurs de produits textiles (+530), ceux de produits de l'industrie pharmaceutique (+440) ainsi que ceux des produits de l'industrie chimique (+330). À l'inverse, leur nombre diminue d'abord parmi les exportateurs de produits manufacturés divers (-480), particulièrement parmi ceux exportant des meubles (-500). Les exportateurs de matériels de transport reculent également, en particulier ceux de produits de la construction automobile (-290).

4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS (A38)



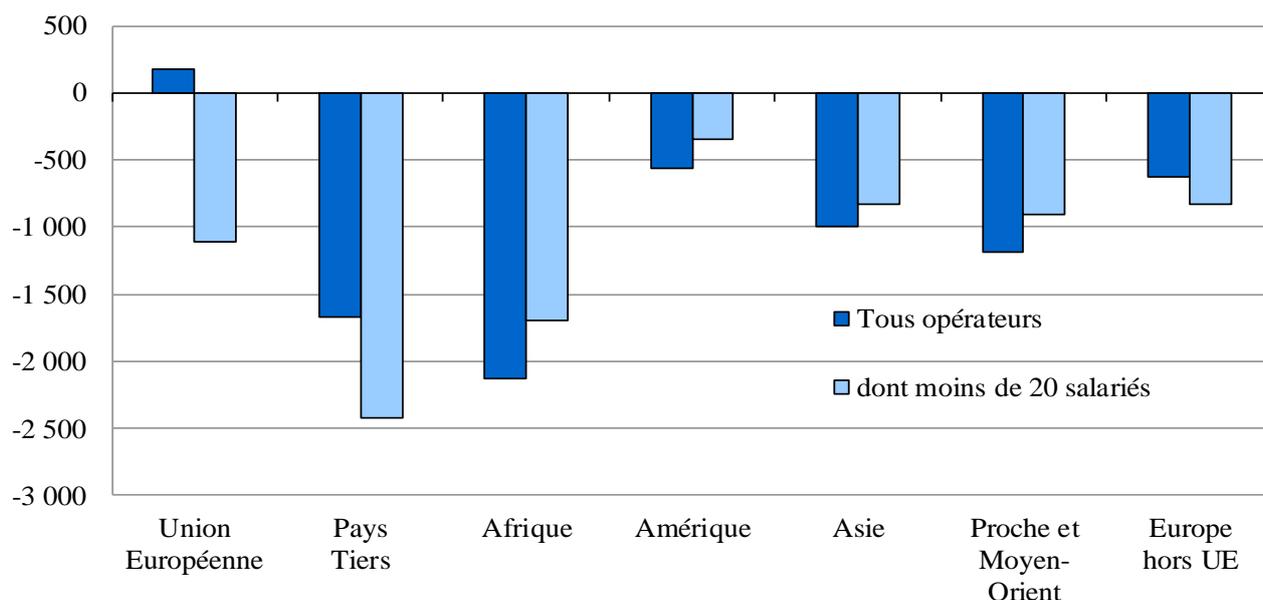
Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

LÉGÈRE HAUSSE DU NOMBRE D'EXPORTATEURS VERS L'UNION EUROPÉENNE

En 2020, le nombre d'exportateurs baisse vers toutes les zones à l'exception de ceux qui échangent avec l'Union européenne² : leur nombre augmente très légèrement de 0,2 milliard pour l'ensemble des opérateurs, quelle que soit leur taille (graphique 5).

La baisse est particulièrement importante vers l'Afrique et plus généralement les Pays Tiers.

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE



Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

² En raison du Brexit début 2020, le Royaume-Uni n'est pas comptabilisé dans les pays de l'Union européenne en 2019 et 2020.

Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés en unités légales : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (cf. encadré^o2).

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui exporte au cours d'une année N mais qui n'exportait pas l'année N-1, et « sortant » un opérateur ou une entreprise qui exportait au cours d'une année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (respectivement « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale. Les exportateurs dénombrés ici sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au-dessus du seuil doivent couvrir au moins 93 % des introductions et 97 % des expéditions.

La NC8, Nomenclature Combinée à 8 chiffres, est le prolongement au sein de l'Union Européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques.

Le regroupement A38 est une nomenclature utilisée par les comptes nationaux européens.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2020.xls

Analyse par taille des entreprises exportatrices

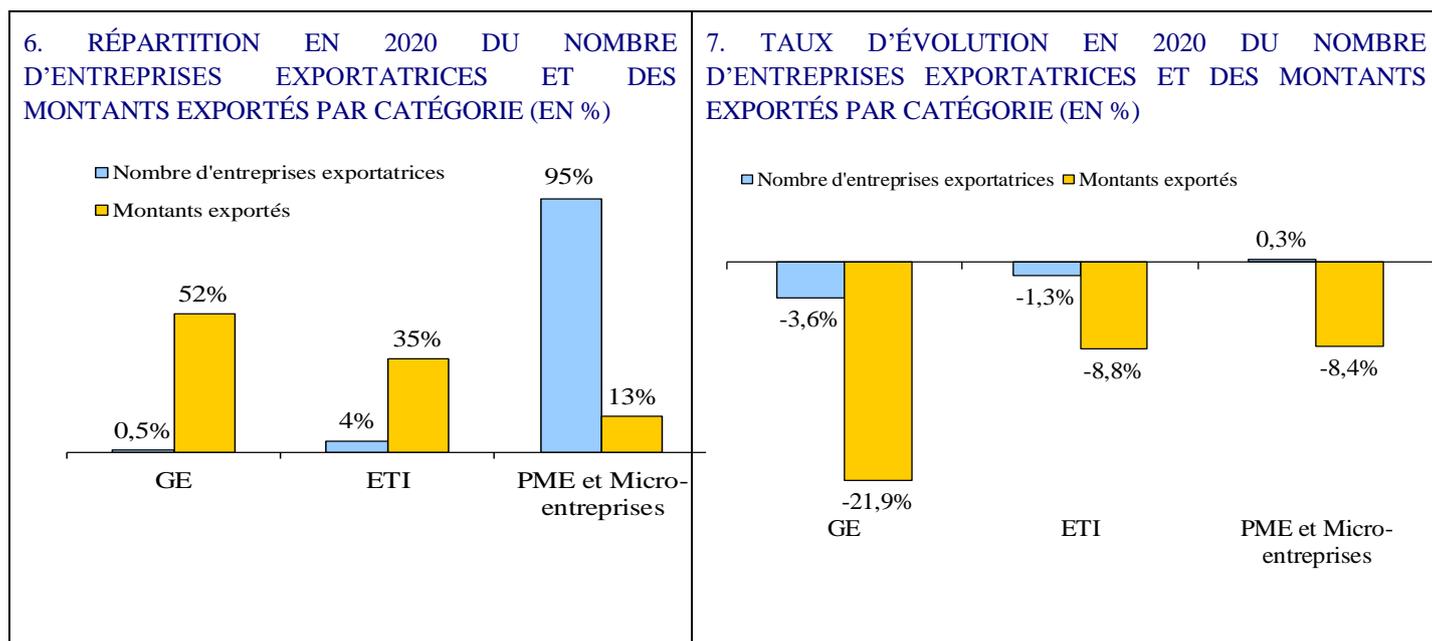
L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la définition de l'entreprise au sens économique, telle que décrite par la loi de modernisation de l'État de 2008 (cf. encadré 2).

LES EXPORTATIONS VIENNENT EN MAJORITÉ DES GRANDES ENTREPRISES

Bien que les grandes entreprises (GE ; cf. encadré 2) ne représentent que 0,5 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 52 % des exportations de biens en 2020 (graphique 6), contre 56 % en 2019. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 4 % des exportateurs, exportent 35 % des montants.

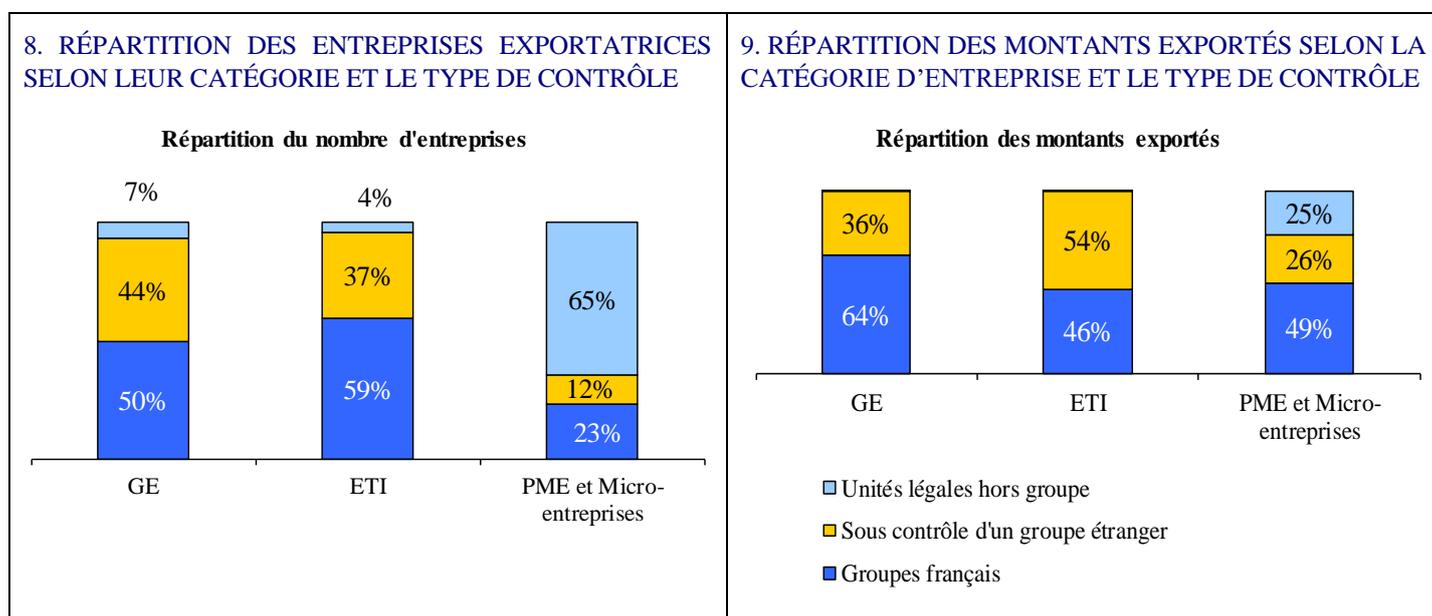
BAISSE DES EXPORTATIONS PLUS MARQUÉE POUR LES GRANDES ENTREPRISES

Outre le nombre de PME et Microentreprises qui augmente très légèrement, toutes les catégories d'entreprises voient leur nombre baisser (graphique 7). C'est la valeur des exportations des grandes entreprises qui régresse le plus sur l'année (-21,9 %, contre -8,8 % pour les ETI et -8,4 % pour les PME et microentreprises).



LES FILIALES ÉTRANGÈRES EXPORTATRICES

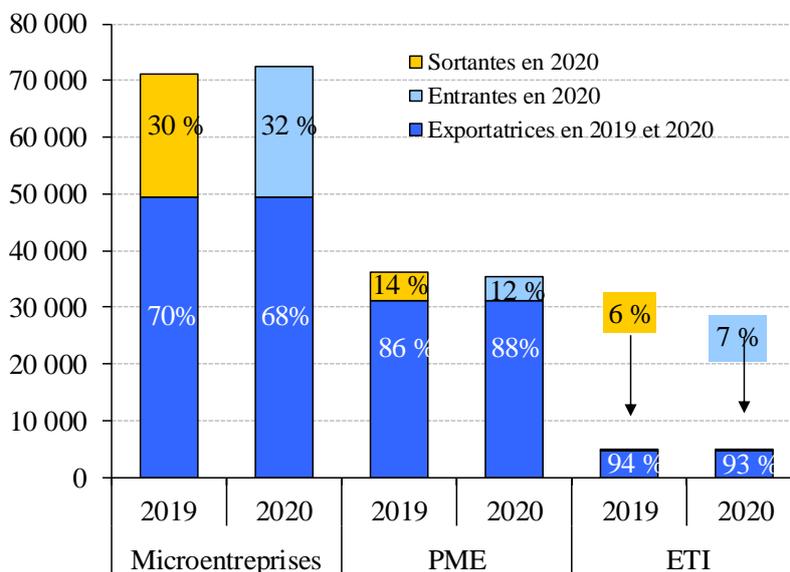
Les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger effectuent en 2020 une part importante des exportations françaises. Elles représentent 44 % des GE et 37 % des ETI (graphique 8). En outre, elles effectuent également des montants d'exportation conséquents : 36 % du montant des exports des GE et 54 % de celui des ETI (graphique 9). En 2019, ces chiffres étaient, respectivement, de 33 % et 54 %.



FORT RENOUVELLEMENT PARMIS LES MICROENTREPRISES ET LES PME

Les microentreprises « sortant » en 2020 représentent 30 % du nombre de microentreprises ayant exporté en 2019 ; les microentreprises « entrant » en 2020 représentent 32 % des microentreprises exportant en 2020 (graphique 10). Au sein des PME, ces proportions sont, respectivement de 14 % et 12 %. Au total, si les entreprises « entrant » en 2020 représentent 24 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 0,7 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortant » représentaient 24 % des entreprises exportatrices en 2019 et 0,3 % des montants exportés de cette année.

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE



Encadré 2 : éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

La catégorie d'entreprise est définie par l'Insee pour représenter la taille de l'entreprise, en fonction notamment de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires de l'entreprise statistique (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303564?sommaire=3353488#definition-5>).

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 :

<https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>